

**COMITE SYNDICAL
DU MARDI 06 DECEMBRE 2022
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 30 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 8 **Présents** : 5

Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Copamo, Givors, Chabanière.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Laurence FRETY, M. Jérôme BUB, Mme Christiane CHARNAY Mme Virginie OSTOJIC, M. Martin DAUBREE, M. Jean-Pierre CID, M. François PINGON, M. Hervé PRIVAS, M. Tony TORNAMBE, M. Christian BRUNON.

Suppléants : M. Cyril MATHEY, M. Christophe MARREL, Mme Annick GUICHARD.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : M. Pierre DUSSURGEY, M Alipio VITORIO, M. Thierry SALLANDRE, M. Didier TESTE, M. Yoann VINDRY, M. Éric MAISONNEUVE (pouvoir donné à Mme Virginie Ostojic), M. Jean-Louis ROUSSIER Mme Michèle BROTTET.

Suppléants : M. Moussa DIOP, Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Lucien DERFEUILLE, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, M. Sylvain RIVORY, M. Jean-Paul CARTON, Mme Evelyne BESSON, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC.

Secrétaire de séance : Mme Christiane Charnay

Agents présents : M. Damien Courbil, Mme Murielle PAPIRNYK, M. Rémi PONCELET, Mme Laurence AMBARA.

Mme la Présidente Virginie OSTOJIC ouvre la séance à 17h30. Elle remercie les délégués présents et leur demande de se présenter.

Le quorum étant atteint, elle rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 octobre 2022
- Convention annuelle 2023 avec Saint-Etienne-Métropole dans le cadre de l'Entente du Bassin versant du Gier
- Subvention Animation, Pilotage et communication AERMC
- Restauration et entretien de la végétation 2023
- Subvention des postes PAPI

- Démarche système d'endiguement – complément
- Restauration du Gier à Saint-Romain-en-Gier : délibération sur les modalités de concertation
- Présentation des actions 2022
- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir
- Points divers et questions.

Madame Christiane Charnay est désignée secrétaire de séance.

Arrivée de monsieur Jean-Pierre Cid à 17h40

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 octobre 2022

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques à faire par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 13 octobre 2022. Aucune remarque n'étant relevée, elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2. Convention annuelle 2023 avec Saint Etienne Métropole dans le cadre de l'Entente du bassin versant du Gier (délibération n°2022_24D)

M Damien Courbil rappelle aux délégués que l'Entente de bassin versant du Gier entre Saint Etienne Métropole et le Syndicat mixte du Gier Rhodanien, signée le 27 juin 2013, a pour objet le pilotage, l'animation, la mise en œuvre et le suivi du contrat de rivière sous l'égide du comité de rivière. L'entente est garante de la cohérence des actions engagées à l'échelle de la vallée. L'entente est composée de 3 élus représentants chaque structure :

SEM :

- Luc François
- Marc Jandot
- Julien Luya

SyGR :

- Virginie Ostojic
- Jean-Pierre Cid
- Martin Daubree

Dans ce document, l'article 5 prévoit la possibilité de réaliser des opérations communes à l'échelle du bassin versant et l'article 6 permet le groupement de commande permanent pour la durée du contrat de rivière dont Saint-Etienne Métropole est désignée « collectivité coordinatrice ».

La liste des opérations communes à engager en année N+1 doit être soumise aux assemblées délibérantes de SEM et du SyGR par la conférence de l'entente en année N.

La conférence de l'entente s'est réunie vendredi 18 novembre 2022 à la Grand-Croix (42) et a approuvé la liste des opérations à engager pour l'année 2023 ainsi que les clés de répartition.

Le tableau suivant récapitule ces éléments :

Intitulé de l'opération	N° opération CBV / PAPI	Montant prévisionnel (€ HT)	subvention attendue	clé de répartition	Montant prévisionnel SEM (€ HT)	Montant prévisionnel SyGR (€ HT)	simulation reste à charge SEM	simulation reste à charge SyGR
Poste de chargé de mission Animation PAPI / Marathon biodiversité	CBV / PAPI	50 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	43 000 €	7 000 €	21 500 €	3 500 €
Poste de chargé de mission Animation CBV	CBV / PAPI	50 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	46 500 €	3 500 €	23 250 €	1 750 €
Poste de technicien Référent eau et industrie	CBV	40 000 €	0%	Temps effectif sur chaque territoire	34 400 €	5 600 €	34 400 €	5 600 €
Poste de chargé de mission Plan de gestion de la ressource en eau	PGRE	40 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	34 400 €	5 600 €	6 880 €	1 120 €
Technicien GEMAPI	CBV / PAPI	40 000 €	30%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	34 400 €	5 600 €	24 080 €	3 920 €
Mise en place du plan de gestion stratégique des zones humides	CBV / B5-1	30 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	25 800 €	4 200 €	12 900 €	2 100 €
Etude transport solide	CBV / B6-1	100 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	86 000 €	14 000 €	17 200 €	2 800 €
Journal de la rivière	CBV / C1-1	10 000 €	80%	Population	8 600 €	1 400 €	1 720 €	280 €
Montage films sensibilisation aux enjeux	CBV / C1-1	20 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	17 200 €	2 800 €	8 600 €	1 400 €
Animations scolaires	CBV / C1-1	9 200 €	80%	Nombre de classes réellement concerné	7 912 €	1 288 €	1 582 €	258 €
Etude qualité de l'eau	CBV / C2-1	45 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	38 700 €	6 300 €	19 350 €	3 150 €
Elaboration d'outils d'information de la population sur les risques et les comportements à adopter avant pendant et après la crue	PAPI : 1.6	10 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	8 600 €	1 400 €	1 720 €	280 €
Formation des élus et techniciens	PAPI : 1.8	5 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €	2 150 €	350 €
Formation des élus et techniciens	PAPI : 1.8	2 000 €	50%	Nombre de sessions	1 000 €	1 000 €	500 €	500 €
Etudes préalables au PAPI Gier 2	PAPI : 1.9	100 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	86 000 €	14 000 €	43 000 €	7 000 €
Poursuite de la mise en œuvre du système d'alerte aux crues	PAPI 2.1	52 317 €	0%	Surface de zones inondables (87% SEM - 13% SyGR)	45 516 €	6 801 €	45 516 €	6 801 €
Mise en œuvre et animation d'un groupe de travail sur les PCS et DICRIM	PAPI : 3.1	5 000 €	0%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €	4 300 €	700 €
Réalisation d'exercice de crise	PAPI : 3.3	5 000 €	0%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €	4 300 €	700 €
Diagnostic de vulnérabilité	PAPI : 5.2 à 5.4	25 000 €	80%	Nombre de diagnostic	21 500 €	3 500 €	4 300 €	700 €
TOTAL		638 517 €			552 428 €	86 089 €	277 248 €	42 909 €

Certaines de ces opérations pourront être financées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire, le Département du Rhône et l'Etat.

La « convention annuelle » ajuste les opérations à engager réellement et comprend les volets suivants :

- Animation et pilotage : Contrat de Bassin Versant et PAPI, PGRE, référent Eau et industrie, technicien GEMAPI ;
- Sensibilisation et communication : journal de la rivière, animations scolaires, vidéos sensibilisation au enjeux (MA, Pl...), sensibilisation information auprès de la population, formation des élus et techniciens ;
- Plan de gestion stratégique des zones humides ;
- Etude transport solide ;
- Gestion de crise : groupe de travail PCS et DICRIM, réalisation d'exercices de crise ;
- Système d'alerte aux crues SAPHYRA
- Diagnostics de la vulnérabilité du bâti ;
- Etudes préalables au PAPI Gier 2.

Les décisions seront appliquées uniquement après délibération du comité syndical et du conseil communautaire.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme des opérations,
- **AUTORISE** Saint Etienne Métropole à piloter dans le cadre de l'entente les opérations citées ci-dessus,
- **AUTORISE** Saint Etienne Métropole à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire, le Département du Rhône et l'Etat, pour les opérations citées ci-dessus, dont la démarche incombe à SEM.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire, le Département du Rhône et l'Etat, pour les opérations citées ci-dessus, dont la démarche incombe au SyGR,

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. Missions d'animation, pilotage, communication postes de chargé de mission et technicien (délibération n°2022_27D)

M Damien Courbil rappelle aux délégués que le chargé de mission du SyGR et le technicien rivière sont en charge du pilotage d'actions en lien avec :

- L'aménagement des cours d'eau pour restaurer leurs fonctions écologique, hydrauliques, prévention des inondation et paysagère,
- La continuité écologique.
- La restauration et l'entretien de la végétation

Arrivée de monsieur Jérôme Bub à 17h50.

M Damien Courbil rappelle également aux délégués qu'ils mènent les missions suivantes :

- Pilotage et suivi de la démarche GEMAPI,
- Information et sensibilisation auprès des communes sur les démarches portées dans le cadre du Contrat de Rivière et du PGRE en cours d'élaboration : entretien des berges, lutte contre les plantes dites invasives, ressource en eau, charte zéro phyto, Plan de désherbage communal, accompagnement dans le cadre du PLU ...
- Appui technique aux collectivités, élus, particuliers,
- Suivi des démarches et échanges avec les structures porteuses des contrats Corridors, TVB, ENS, ...
- Administratif et finances : préparation des comités syndicaux et suivi, montage des dossiers de subvention, gestion administrative des marchés publics.

Mme la Présidente propose aux délégués de délibérer pour l'autoriser à solliciter les différents partenaires financiers pour l'année 2023.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et auprès du Département du Rhône.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 34 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4. Restauration et entretien de végétation 2023 et lutte contre les plantes dites invasives (Délibération n°2022_26D)

Rémi Poncelet rappelle aux délégués que le SyGR réalise chaque année des travaux de restauration et des opérations d'entretien de la végétation selon une programmation annuelle :

- Abattage, élagage et débroussaillage préventif
- Plantations d'arbres et arbustes
- Suppression d'embâcles
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Rénouées asiatiques, Robinier Faux-Acacia, Balsamines)
- Ramassage des déchets en berges telle que l'opération d'évacuation de plus de 200 pneus à Trèves le long du Grand Malval.

Sur ce dernier point, M Jérôme Bub questionne pour savoir si le SyGR ne pourrait pas porter plainte à la police de l'eau.

Mme Annick Guichard indique que le propriétaire a porté plainte et que la commune de Trèves étudie une solution pour fermer la zone afin d'empêcher l'accès.

Arrivée de Mme Laurence Frety à 17h53.

M Cyril Mathey indique qu'il faut encourager les communes à porter plainte.

M Damien Courbil précise que c'est au propriétaire de porter plainte.

M Jérôme Bub indique qu'il existe une démarche pour que les structures qui ont la gestion des cours d'eau puissent porter plainte en tant qu'entité juridique et que les cours d'eau soient reconnus comme personnalités juridiques.

Mme la Présidente et M Damien Courbil répondent qu'ils vont se renseigner sur les possibilités juridiques.

M Rémi Poncelet poursuit la présentation des opérations d'entretien de la végétation avec le prévisionnel 2023.

La stratégie d'intervention se fait toujours par type de gestion : sécuritaire, courant ou patrimonial. Pour 2023 sont prévus environ 10 km d'entretien de la végétation et 1.8 km de lutte contre la Renouée.

TYPE GESTION	Nm CE	N° TR	Prévisionnel Entretien 2023 (ml)	Prévisionnel lutte exotiques envahissantes (ml)	Commune concernées	
SECURITAIRE	COTEON	T1	691	20	Givors	
	GIER	T1	1986	859	Givors	
	GIER	T2	2000		Givors	Saint Romain
	GIER	T3	2000	154	Saint-Romain	
	CLUZELLE	T1	357		Givors	
	GODIVERT	T1	400		Saint-Romain-en-Gier	Givors / Beauvallon
	CBE ALLIER	T1	400		Saint Romain-en-Gier	
	BOZANCON	T1	500	600	Chabaniere	
COURANT	R.FROIDEFEUILLE	T1	100	50	Givors	
	CHANTEMERLE	T1	100		Givors	
	CBE ENFER	T1	200		Saint Romain-en-Gier	
	RU DE CHATANAY	T1/T2	200	50	Saint Romain-en-Gier	Echalas
	R.VAREILLE	T1	100		Saint Romain-en-Gier	
	BARNY	T1	200	30	Givors	Beauvallon
PATRIMONIAL	COTEON	T2	300		Echalas	
	RU DE CHATANAY	T2	100	100	Echalas	
	MEZERIN	T1	200		Saint Romain-en-Gier	
	GRD MALVAL	T1	100		Trèves	
	GODIVERT	T2	200		Beauvallon	
	BOZANCON	T3	50		Chabaniere	
	BOZANCON	T4	50		Chabaniere	
	Linéaire total			10234	1863	

Il informe les délégués que le prix unitaire d'intervention des brigades vertes va augmenter de 50 € en 2023 ramenant le prix à 630 € au lieu de 580 €.

Au regard du programme prévisionnel d'intervention pour 2023, l'estimation globale se porte à 75 910 € TTC sur les prestataires extérieurs.

M Cyril Mathey questionne pour savoir ce que devient le bois évacué par les prestataires.

M Rémi Poncelet répond que le bois évacué est récupéré soit par les propriétaires, soit par les communes soit par les entreprises qui se chargent de l'évacuation.

Mme la Présidente propose aux délégués de délibérer afin d'approuver le programme de restauration et entretien de la végétation et lutte contre les plantes dites invasives pour l'année 2023.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le programme de restauration et entretien de la végétation et lutte contre les plantes dites invasives pour l'année 2023.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre, à engager et signer tous les documents relatifs à ces opérations.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides pour ces opérations et pour le poste de technicien de rivière auprès des partenaires financiers, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, auprès du Département du Rhône.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. Postes PAPI (Délibération n°2022_25D)

M Damien Courbil rappelle aux délégués que les chargés de mission du SyGR sont en charge d'actions en lien avec la thématique inondation et d'actions inscrites au PAPI, notamment :

- Animation et suivi de la démarche
- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : Etude locale à la Combe de l'Enfer à Chamouy (St Romain en Gier), démarche repères de crues, sensibilisation et formation, ...
- Actions pour sensibiliser et préparer la gestion de crise,
- Organisation de la démarche de réduction de la vulnérabilité du bâti et suivi,
- Pilotage des opérations d'aménagement du Gier à des fins hydraulique, prévention des inondations, écologique et paysagère, à Givors, à Saint Romain en Gier,
- Pilotage de l'étude du rôle de protection joué par les ouvrages du territoire.

Mme la Présidente propose aux délégués de délibérer afin de solliciter des demandes de subvention, dans le cadre du PAPI Gier, auprès de l'Etat.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du PAPI, auprès de l'Etat, vue de l'attribution de subventions pour l'année 2023.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. Démarche système d'endiguement – compléments (Délibération 2022_23D)

Mme Murielle Papirnyk présente aux délégués la démarche système d'endiguement.

La DDT du Rhône a recensé la présence d'ouvrages pouvant jouer le rôle de digues sur le territoire du Gier Rhodanien. Dans le cadre de ses missions liées à la compétence GEMAPI, le SyGR a réalisé une prospection de ces ouvrages afin d'acquérir des connaissances.

Cette prospection et les réunions d'échanges et d'informations qui se sont tenues ont conduit à préciser les études à réaliser. En outre, la réglementation concernant les systèmes d'endiguement a évolué au cours des dernières années.

C'est dans ce cadre que le SyGR a recruté en août 2021 le CEREMA en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour un accompagnement dans la définition des systèmes d'endiguement de son territoire.

Avec le soutien de l'assistant maître d'ouvrage, la consultation pour réaliser l'étude des systèmes d'endiguement, le diagnostic des ouvrages, les études de danger et les dossiers réglementaires a été lancée par le SyGR. Le prestataire retenu, Burgéap, a démarré sa mission. La réunion de lancement de l'étude a eu lieu début mai 2022.

Afin de pouvoir réaliser dans de bonnes conditions le diagnostic initial de sûreté des digues permettant de définir les modes de ruptures qui seront étudiés dans le cadre de l'EDD, des travaux préalables sont nécessaires afin d'assurer à Burgéap un passage sur les digues du Gier qui sont fortement végétalisées. Ces travaux serviront également à l'entreprise en charge des sondages géotechniques permettant de qualifier la stabilité des fondations des remblais actuellement présents. De plus, afin d'optimiser la réalisation des sondages géotechniques (nombre et emplacement), des investigations géophysiques seront également à prévoir.

Ces prestations sont estimées à hauteur de 57 000 € HT. Il est envisagé de solliciter une demande de subvention à hauteur de 50%, dans le cadre du PAPI Gier, auprès de l'Etat.

Mme la Présidente propose aux délégués de délibérer afin de l'autoriser à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du PAPI, auprès de l'Etat, ainsi qu'auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

7. Restauration du Gier à Saint Romain en Gier : concertation préalable (Délibération n°2022_28D)

M Damien Courbil explique qu'une étude indispensable, réalisée par GROMA est en cours au sujet des travaux à prévoir au niveau du pont de la RD103E à Saint-Romain-en-Gier.

Un 1^{er} rendu est prévu le mercredi 7 décembre et le rendu définitif sera remis semaine du 19 décembre.

Sur la base de ces rapports, une réunion est prévue début janvier 2023 avec le Département pour décider de faire ou non les travaux sur le pont avec engagement du financement par le département.

M Damien Courbil indique qu'il est nécessaire d'intégrer ces éléments dans la concertation.

Aussi en terme de dossiers réglementaires, M Damien Courbil informe les délégués que le Conseil d'État a mis fin au régime de déclaration systématique en application de la rubrique 3.3.5.0 et qu'à partir du 1^{er} mars 2023 ce sera un passage en autorisation.

Mais la DDT indique qu'il reste une chance de passer en 3.3.5.0 si le dépôt des dossiers est réalisé avant le 14 février 2023.

C'est donc en prenant compte de ces éléments que M Damien Courbil propose aux délégués le déroulement de la concertation en rappelant qu'elle a pour but d'informer le public, d'expliquer le projet et de collecter les informations du public.

Il est proposé de mener une concertation préalable qui suivra le déroulement suivant :

Information du public par voie d'affichage en mairie de Saint-Romain-en-Gier, au plus tard 15 jours avant le début de la concertation et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis précisera les modalités de la concertation.

Phase active de concertation menée du lundi 23 janvier au lundi 30 janvier 2023.

Le dossier de concertation sera consultable durant la phase active (du 23 au 30/01) :

- En mairie de Saint-Romain-en-Gier aux horaires d'ouvertures au public,
- au SyGR, aux horaires : les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- En téléchargement : sur le site internet du SyGR, ainsi que sur le site de la mairie de Saint-Romain-en-Gier.

Organisation d'au moins une réunion publique à Saint-Romain-en-Gier (26 janvier)

Le public pourra émettre des avis durant la phase active de concertation :

- Sur le registre qui sera à disposition en mairie de Saint-Romain-en-Gier aux horaires d'ouvertures du public,
- Sur le registre qui sera à disposition au SyGR aux horaires : les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- Par courrier postal, à l'adresse du SYGR,
- Par courriel électronique adressé à concertation@sygr.fr

Un bilan de la concertation sera élaboré après la fin de la phase active de concertation.

Par la suite, délibération du bilan envisagé le 6 février 2023 pour permettre le dépôt des dossiers réglementaires le 14 février 2023.

Mme Laurence Fréty soulève que le calendrier est très serré et se demande s'il ne vaut pas mieux garder une phase active de concertation plus longue si on s'aperçoit que les délais de dépôts ne pourront pas être tenus.

Mme Murielle Papirnyk et M Damien Courbil informent les élus que tout sera mis en œuvre pour avancer au maximum avec tous les acteurs.

Mme la Présidente propose aux délégués de délibérer sur les modalités de concertation.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** cette démarche ;
- **DECIDE** de mener la concertation selon ce qui a été décrit plus haut,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

8. Présentation des actions 2022

Une présentation des principales actions réalisées par le syndicat en 2022 est faite aux délégués.

● Etude confluence Mézerin / Gier

Avancement 2022 :

- **Discussion avec SNCF Réseau sur la procédure à suivre :**
 - o Demande d'avis technique à SNCF sur la base de l'AVP
 - o L'avis technique sera facturé au SyGR
- **Présentation des scénarios :**
 - o Organisation d'un COTECH/COPIL le 15/11/2022 : Scénario 1 retenu
- **Réalisation d'une étude géotechnique G1 :**
 - o Sondages pour reconnaissance des fondations

Suite :

- **Travail par le bureau d'étude sur l'AVP et demande avis technique**
 - Prestations complémentaires : compléments géotechniques
 - Travaux inscrits au CBV – doivent être engagés avant fin 2024

● Chatanay à Echalas – Lutte Renouée du Japon par concassage criblage

Avancement 2022 :

- Rencontre en 2021 – 2022 sur site des élus d'Echalas, également élus au SyGR – *sensibilisation sur la zone de déchets verts amont*
- Demande de chiffrage
- Présentation du projet au bureau/CS
- Inscription au Contrat de BV

Suite :

- Elaboration projet de travaux
- Lancement marché de travaux
- Travaux fin 2023 début 2024

● PRGE : Plan de gestion de la ressource en eau

Avancement 2022 :

- Finalisation du programme d'actions : identification des maitres d'ouvrages, animateurs, financeurs => financement SyGR via animation Entente
- Consultation des partenaires pour la validation du programme qui s'est terminée le 2 novembre)

Suite 2023 :

- COPIL RESTREINT SEM SYGR ETAT le 4 janvier 2023
- Passage en MISEN début 2023

- Validation en CORIV

● **Marathon de la biodiversité du BV Gier**

Groupe de travail avec acteurs pour élaborer stratégie :

- Identification espèces cibles
- Détermination de la trame turquoise : zone éligible à création/restauration de mares et haies
- Identification des porteurs de projets (Fédés chasse, FNE, COPAMO)

Suite 2023 :

- Identification des sites de travaux (Trames turquoises)
- Dépôt du projet de Marathon à l'AAP Eau & Biodiv AERMC en avril 2023
- Lancement marathon

Mme Laurence Fréty demande si l'Agence de l'Eau subventionne ce projet.

M Rémi Poncelet informe les délégués que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau.

Mme la Présidente questionne au sujet du moustique tigre par rapport à l'implantation de mares sur le territoire.

M Martin Daubree répond que le moustique tigre ne se développe pas dans les mares mais plutôt à cause des coupelles où l'eau stagne.

M Damien Courbil confirme que le moustique tigre est plutôt un moustique « urbain ».

● **Etude de la Combe d'enfer**

Avancement 2022 :

- Réalisation de la phase diagnostic
- COTECH-COPIL du 05/09/2022 de présentation du diag et des pistes d'aménagements
- 3 aménagements à tester dans la phase « analyse de scénarios »

Suite :

- Lancement et réalisation de la phase analyse des scénarios
- Validation du scénario par le COPIL et la SNCF
- Réalisation des études complémentaires

Pour avoir accès aux informations, M Jérôme Bub demande si les scénarios seront présentés en comité syndical ou juste en Copil.

Mme la Présidente et M Damien Courbil indiquent qu'une présentation en comité syndical est possible mais que cela rallongerait la durée des comités syndicaux.

M Cyril Mathey demande si les scénarios ne peuvent pas être présentés par d'autres biais (ex : par mails)

Mme la Présidente répond qu'elle va réfléchir sous quel format les informations peuvent être transmises aux délégués mais qu'elle préfère une présentation en comité syndical afin de pouvoir apporter des explications.

M Damien Courbil propose de présenter dans les prochains comités les avancées des études.

• **Pose de repères de crues**

Avancement 2022 :

- Pose de 12 repères de crues à Givors et Saint-Romain-en-Gier
- Inscription dans la base nationale des repères de crues

Suite :

- Projet terminé

• **Gestion de crise**

Avancement 2022 :

- Réalisation d'un exercice PCS à Saint-Romain-en-Gier
- Travail avec la commune de Trèves
- Relai de la convention PCS avec l'IRMa sur le 69

Suite :

- Réalisation d'exercices via la convention pour les communes volontaires
- Travail avec les communes sans PCS à jour

• **Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme**

Avancement 2022 :

- Mise en place d'un partenariat avec la ville de Givors et la ML
- Réponse à 7 sollicitations pour des projets en zone inondable

Suite :

- Développer le partenariat avec VCA
- Continuer à répondre aux sollicitations

• **Diagnostic de réduction de la vulnérabilité**

Avancement 2022 :

- Rendu des 10 diags réalisés à Saint-Romain (réunion personnalisée)
- Réalisation et rendu des 19 diags réalisés à Givors
- Relance pour la réalisation des travaux préconisés
- Diagnostic de STEF

Suite :

- Continuer les diags des entreprises

• **Systèmes d'endiguement de Givors**

Avancement 2022 :

- Synthèse des données existantes et analyse historique
- Réalisation du diagnostic initial de sureté
- Modélisations hydrauliques de l'état initial
- Exécution des investigations géophysiques et géotechniques

Suite :

- Détermination du niveau de sureté et de danger
- Choix pour le SyGR des systèmes d'endiguement à gérer
- Réalisation des études de dangers et dossiers réglementaires

• Restauration du Gier à Saint-Romain-en-Gier

Avancement 2022 :

- Recrutement du maître d'œuvre
- Réalisation des phases appro et AVP
- Réalisation d'études complémentaires (topo, diag amiante, HAP, plomb, détection de réseaux)

Suite :

- Validation de l'AVP
- Concertation avec le public
- Réalisation du PRO
- Dépôt des dossiers réglementaires

• Restauration du Gier à Givors

Avancement novembre 2022 :

- COPIL 18 mai 2022 : scénario Q100 variante B

Fin 2022 :

- COPIL 8 décembre : choix 1^{ère} tranche de travaux pour la suite des démarches

Suite :

- AMC ACB en 2023
- Puis AVP, PRO en 2023 - 2024

M Jérôme Bub demande si les études auront une influence sur le système d'endiguement.

M Murielle Papirnyk répond qu'effectivement il y a un lien entre les deux, et que le projet de restauration du Gier à Givors prendra en considération l'étude système d'endiguement.

9. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

Mme Laurence Ambara présente les décisions prises, par Mme la Présidente dans le cadre de sa délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020, depuis le dernier comité syndical du 13 octobre 2022 jusqu'à ce jour :

Prestataire / Fournisseur	Intitulé	Montant € HT	Montant € TTC
SINTEGRA	Récupération des données en Open Data	650.00	780.00
EDUCA'RISK	4 journées formation + 1/2 journée animation maquette prévention des inondations	7 800.00	9 360.00
BUREAU VERITAS	Diagnostics de vulnérabilité aux inondations	2 750.00	3 300.00
LDLC	Ordinateur portable – écran – extension garantie	1 188.16	1 425.79
FRANCES DIGUES	Frais de repas formation journée du 20/10/22	16.72	16.72

DR MICHEL FRANCK	Note d'honoraire visite médicale	30.00	30.00
DEMATIS	Kit Demat (abonnement du 29/10/22 au 28/10/23)	333.00	399.60
LDLC	Ordinateur portable – écran – extension garantie	1 448.15	1 737.78
LDLC	Fournitures petits équipements	54.53	65.44
LDLC	Fournitures petits équipements	131.41	157.69

10. Points divers et questions

- Invitation aux assises de l'eau :

M Damien Courbil rappelle aux délégués que le 12 janvier 2023 à 14h30 auront lieu les assises de l'eau dans les grands salons de la Préfecture.

Il informe les délégués que les thèmes abordés sont en relation avec les actions du SyGR et la signature du PGRE début 2023 :

- qualité d'eau et des milieux aquatiques
- quantité d'eau et sécheresse

- Prochains comité syndicaux du SyGR :

- Lundi 6 février 2023 à 17h30
- Jeudi 9 mars 2023 à 17h30 (DOB)
- Jeudi 23 mars 2023 à 17h30 (Budget)

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée 19h30.

Fait à Givors, le 13 décembre 2022
La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC



-Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18